

Marseille, le 21 mars 2020

Note n°20102/21/03/DEJ5

Note à l'attention des responsables de services et des agents des écoles

Afin de répondre au mieux aux consignes sanitaires et à notre mission de service public, une nouvelle organisation du travail des agents des écoles sera mise en place dès le lundi 23 mars.

1/ Seront ouvertes les écoles dites de « regroupement » ainsi que les établissements scolaires identifiés avec l'Inspection Académique.

Afin d'informer les parents une affiche sera apposée sur le portail de l'école indiquant précisément l'établissement de rattachement.

2/ En fonction du nombre d'enfants accueillis quotidiennement, le nombre d'agents nécessaire aux missions d'accueil, de surveillance et de nettoyage des locaux, sera déterminé école par école.

Des équipes seront constituées par roulement pour les trois prochaines semaines :

- Une équipe travaillera les lundi, mardi et mercredi (matin 8.00/12.30) et ne travaillera pas les jeudi et vendredi
- Inversement, une équipe travaillera les jeudi et vendredi et ne travaillera pas les lundi, mardi et mercredi (matin 8.00/12.30).

Des plannings prévisionnels seront établis en conséquence dans le souci de veiller à maintenir un équilibre entre tous les agents présents.

En fonction des besoins, des déplacements ponctuels d'un service territorial à un autre pourront s'envisager en prenant en considération le domicile des personnels afin d'éviter les déplacements trop importants.

Dans la mesure où, sur une ou plusieurs des écoles identifiées, aucun enfant ne venait à se présenter les agents devront en aviser le Service Territorial à partir de 9h00; après évaluation de la situation, ils seront autorisés à regagner leur domicile ou il pourra leur être demandé à se rendre sur une école voisine, en cas de nécessité absolue de service.

Laurent-Xavier GRIMA
Directeur Education Jeunesse



Copies :

Annick Devaux DGAEES

Yves Rusconi DGARH